



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/16/Add.1  
9 juillet 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-deuxième réunion  
Montréal, 23 – 27 juillet 2007

**Addendum**

**EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTIVITÉS DE 2006**

Cet addendum au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/16 contient la section sur l'analyse des indicateurs d'efficacité qualitatifs :

- **Ajoutez** les paragraphes suivants après le paragraphe 25.

25 (bis). Le Secrétariat du Fonds a demandé à tous les pays visés à l'article 5 de remplir un questionnaire dans le but d'évaluer l'efficacité qualitative des agences d'exécution. Douze pays ont répondu au questionnaire au 28 juin 2007. Vingt-cinq questionnaires ont été traités car les pays où plusieurs agences d'exécution ont mis en œuvre différents projets ont fourni plusieurs réponses. Aucun questionnaire n'a été rempli pour la Banque mondiale. Quatre questionnaires ont été remplis pour une agence bilatérale seulement (Allemagne) et 21 questionnaires ont été remis pour le PNUD, l'ONUDI et le PNUE. Les résultats généraux sont résumés au tableau 5.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Tableau 5

## EFFICACITÉ QUALITATIVE GLOBALE DES AGENCES D'EXÉCUTION

Résultats généraux	Très satisfaisant %	Satisfaisant %	Peu satisfaisant %	Insatisfaisant %
Organisation et coopération	52,6	31,6	15,8	0
Assistance technique/formation	38,9	50	11,1	0
Incidences	42,8	47,6	4,8	4,8

25 (ter). Dans l'ensemble, de 85 à 91 pour cent des répondants ont indiqué être très satisfaits ou satisfaits de l'efficacité des agences d'exécution. Deux pays (15,8 pour cent) ont indiqué que l'organisation et la coopération d'une des agences d'exécution était « peu satisfaisante ». Le résultat « insatisfaisant », qui représente environ 4,8 pour cent des réponses, est attribuable à la non réalisation d'un projet de récupération et de recyclage. Les résultats « peu satisfaisant » sont aussi attribuables à des difficultés au niveau des procédures internes de l'agence. Les agences d'exécution ont reçu des copies des réponses au questionnaire aux fins de commentaires le 28 juin 2007. Le PNUD a répondu en remerciant les répondants et en manifestant son accord avec la plupart des évaluations. Il a aussi indiqué que les difficultés étaient généralement causées par les procédures et les problèmes d'exécution nationale du PNUD. Le PNUE a aussi remercié les répondants et a indiqué que les difficultés de décaissement étaient en voie d'être réglées dans un des cas, et qu'il y avait eu un roulement important de personnel au Bureau national de l'ozone dans l'autre cas. L'ONUDI a répondu qu'elle était d'accord avec l'évaluation dans un des cas et a mentionné la difficulté à changer les administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone, pour l'autre pays. Aucun commentaire n'a été reçu de l'Allemagne.

25 (quar). Comme 12 pays seulement ont répondu au questionnaire, il est possible que l'ensemble des réponses ne soit pas représentatif. Il faut un plus grand nombre de réponses pour brosser un portrait exact de l'efficacité des différentes agences. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Programme d'aide à la conformité du PNUE, avec la collaboration de ses réseaux régionaux, d'inclure un point à l'ordre du jour sur l'assistance pour répondre au questionnaire d'évaluation de l'efficacité qualitative lors des réunions de réseau qui auront lieu avant mai 2008, afin d'assurer un taux de réponse plus élevé l'année prochaine.

- **Ajoutez** l'alinéa c) suivant au paragraphe 28 :

- c) Demander au Programme d'aide à la conformité du PNUE, avec la collaboration de ses réseaux régionaux, d'inclure un point à l'ordre du jour sur l'assistance pour répondre au questionnaire d'évaluation de l'efficacité qualitative lors des réunions de réseau qui auront lieu avant mai 2008.